

Annexe 5.1

Liste de vérification servant à l'évaluation annuelle pour les sites et les moulanges AQC

(Note : Il faut utiliser la formulation exacte)

Directives :

- S'il y a plus d'un bâtiment associé au site inscrit au programme, les numéros d'identifications de chaque bâtiment ainsi que le(s) numéro(s) de tatouage respectifs doivent être répertoriés sur l'annexe 5.1.
- Cette nouvelle version de l'annexe 5.1 doit être complétée sur une base annuelle, en concordance avec le cycle établi par le programme AQC pour le site.
- Une copie de l'annexe 5.1 sera conservée au site ainsi qu'au bureau du coordonnateur provincial du programme AQC.
- Tous les sites de type B qui complètent l'annexe 5.1 pour la première fois (après un minimum de 12 mois suite à l'adhésion) deviendront automatiquement un site de type A si toutes les exigences du programme sont respectées.

<input type="checkbox"/> Validation complète	<input type="checkbox"/> Validation partielle
Date :	
Numéro d'identification du site (NIS) :	
Nom du responsable AQC :	
Nom de l'éleveur / propriétaire des animaux :	
Nom du site / nom de la ferme :	
Numéro du programme AQC (facultatif) :	
Adresse de correspondance :	
No de téléphone :	N° de télécopieur

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS	MARQUES (S) de troupeau

A. S'il y a une moulange AQC sur ce site complétez toutes les sections suivantes.
B. Si ce site est desservi par une moulange AQC située sur un autre site, indiquer le numéro d'identification du site (NIS) de la moulange AQC ou l'adresse du site / numéro de lot _____
C. S'il n'y a pas de moulange AQC sur ce site ou si ce site n'est pas desservi par une moulange AQC, répondre « S.O. » ci-dessous et passez à la section III. S.O. <input type="checkbox"/>

Section I : Exigences en matières d'évaluation annuelle pour les moulanges AQC

#	ÉVALUATION ANNUELLE DES EXIGENCES POUR LES MOULANGES AQC	OUI	NON	S.O.
1	La moulange AQC est inscrite au programme AQC et détient un statut valide.			
2	Il n'y a pas d'actions correctives non résolues en vertu du programme AQC pour cette moulange AQC.			
3a	La moulange AQC n'a pas fabriqué d'aliments pour animaux contenant de la ractopamine depuis son adhésion au programme et les registres qui en attestent sont disponibles depuis la dernière validation AQC et mis à la disposition des auditeurs sur demande.			
3b	La moulange AQC ne fabrique pas ou n'a pas sur place d'aliment contenant de la farine de viande et d'os provenant de bovins, destinés à l'alimentation de toutes espèces présentes sur le site (p. ex. aliment pour volailles) ou n'a pas utilisé de suppléments pouvant contenir de la farine de viande et d'os provenant de bovins depuis son adhésion au programme ou depuis la dernière validation AQC ou depuis que la Déclaration (Annexe 14) sur l'utilisation de la farine de viande et d'os provenant de bovins a été signée par le producteur ou le responsable AQC.			
4	La moulange AQC possède les documents d'expédition ou les factures (bons de livraison des aliments pour animaux) pour chaque lot d'aliments reçus depuis la dernière validation AQC ou depuis son adhésion au programme, confirmant que les aliments pour animaux reçus ont été fabriqués conformément au programme			
5	La moulange AQC a obtenu l'annexe 3 (lettre(s) de garantie) émise(s) par des meuneries commerciales d'aliments du bétail (types A, B et D) qui lui fournissent des aliments, confirmant que ces installations satisfont aux exigences du PCCPER. (L'annexe 3 n'est pas nécessaire pour les aliments à ingrédient unique (tel que les concentrés de minéraux, les vitamines, les saveurs et les enzymes) fabriqués dans des installations autres que des installations fabriquant des aliments du bétail (types A, B et D)). Inscrire le nom et l'endroit (ville) ou le code de l'installation de la (des) meunerie(s) commerciale(s) qui fournit des aliments à la moulange AQC: _____ _____			

6	Les registres du programme AQC ayant trait au mélange et au séquençage des aliments sont gardés au dossier depuis la dernière validation AQC et sont disponibles pour les auditeurs sur demande.			
7	La moulange AQC a instauré des mesures de contrôle qui lui permet de refuser des aliments du bétail dont l'origine est inconnue..			
8	Le responsable de la moulange AQC et le personnel du site savent qu'ils doivent informer le coordonnateur provincial du programme AQC dans un délai de 24 heures lors de l'introduction ou d'une introduction probable de ractopamine à la moulange AQC.			
9a	Lors d'une validation complète , un examen du site et des registres de la moulange AQC a été effectué.			
9b	Lors d'une validation partielle , un examen des registres de la moulange AQC a été effectué.			

Section II : Déclaration du validateur et du responsable AQC ou de l'éleveur pour les moulanges AQC

<input type="checkbox"/> Cette moulange AQC a démontré qu'elle adhère aux exigences du PCCPER et elle conserve son adhésion.	
_____ Signature du validateur	_____ Signature du responsable AQC ou de l'éleveur
_____ Nom du validateur AQC (en lettres moulées)	_____ Nom du responsable AQC ou de l'éleveur (en lettres moulées)
_____ Date de l'audit de la moulange AQC	

Section III : ÉVALUATION ANNUELLE DES EXIGENCES DES SITES DE TYPES A ET B

#	ÉVALUATION ANNUELLE DES EXIGENCES DES SITES DE TYPES A ET B	OUI	NON	S.O.
1	Le site est inscrit au programme AQC et détient un statut valide.			
2	Il n'y a pas d'actions correctives non résolues en vertu du programme de l'AQC à ce site.			
3	Le site dispose de numéros de troupeau exclusifs pour ces bâtiments.			
4	Un exemplaire de l'annexe 5 est conservé dans les dossiers indiquant que le site était conforme aux exigences du PCCPER au moment de l'adhésion.			
5	Le site a conclu une entente avec l'abattoir en signant l'annexe 2, indiquant que le site respecte les exigences du PCCPER au moment de l'adhésion.			
6a	Le site peut démontrer que les porcs n'ont pas été nourris avec des aliments contenant de la ractopamine depuis son adhésion au programme et les registres qui en attestent sont disponibles depuis la dernière validation AQC et mis à la disposition des auditeurs sur demande.			
6b	Le site peut démontrer que les porcs n'ont pas été nourris avec des aliments contenant de la farine de viande et d'os provenant de bovins ou n'ont pas été nourris avec des suppléments contenant de la farine de viande ou d'os provenant de bovins depuis son adhésion au programme, depuis la dernière validation AQC ou depuis que la Déclaration (Annexe 14) sur le l'utilisation de la farine de viande et d'os provenant de bovins a été signée par l'éleveur.			
7	Le site possède les documents d'expédition ou les factures (bons de livraison des aliments pour animaux) pour chaque lot d'aliments reçus depuis la dernière validation AQC ou depuis son adhésion au programme, qui confirment que les aliments pour animaux reçus ont été fabriqués conformément au programme.			
8	Le site détient des documents démontrant que, depuis la dernière validation AQC ou depuis son adhésion au programme, les animaux entrant n'ont pas été nourris avec des aliments contenant de la ractopamine et les registres qui en attestent existent et sont disponibles pour les auditeurs sur demande.			
9	Le site possède les bons de livraison de déplacement des porcs (annexe 4) pour toutes les expéditions de porcs provenant du site et des copies sont gardées au dossier depuis la dernière validation AQC ou depuis l'adhésion au programme et ils sont disponibles pour les auditeurs sur demande.			

Chapitre 11

10	<p>Le responsable AQC du site a obtenu l'annexe 3 (lettre(s) de garantie) émise(s) par des meuneries commerciales d'aliments du bétail (types A, B et D) qui lui fournissent des aliments, confirmant qu'elles satisfont les exigences du PCCPER. (L'annexe 3 n'est pas nécessaire pour les aliments à ingrédient unique (tels que les concentrés de minéraux, les vitamines, les saveurs et les enzymes) fabriqués dans des installations autres que des meuneries commerciales d'aliments du bétail (types A, B et D)).</p> <p>Inscrire le nom et l'endroit (ville) ou le code de l'installation de la (des) meunerie(s) commerciale(s) qui fournit des aliments au site de production :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p><i>(Répondre « S.O. » si les aliments du bétail proviennent exclusivement d'une moulange AQC.)</i></p>			
11	Le site a instauré des mesures de contrôle qui lui permet de refuser des aliments du bétail dont l'origine est inconnue.			
12	Le rapport de validation AQC est conservé au dossier depuis la dernière validation et est disponible pour les auditeurs sur demande.			
13	Le responsable AQC et le personnel de la ferme savent qu'ils doivent informer le coordonnateur provincial AQC dans un délai de 24 heures lors d'une introduction ou d'une introduction probable de ractopamine sur le site.			
14	Le responsable AQC est au fait de ses responsabilités ou de celles de l'éleveur dans le cadre du programme PCCPER.			
15a	Lors d'une validation complète , un examen du site et des registres de ce site a été effectué sur place.			
15b	Lors d'une validation partielle , un examen des registres de ce site a été effectué.			

Section IV : RÉSUMÉ DE L'AUDIT

Ce qui suit est un résumé de l'audit effectué pour le site le _____.
(insérer la date)

Option 1 — Adhésion sans écart	OUI	NON
Ce site et/ou la moulange AQC (le cas échéant) a démontré qu'il respecte les exigences du programme PCCPER et peut demeurer inscrit au PCCPER.		
Si la moulange AQC est située sur un autre site, cette moulange AQC détient un statut valide sur le PCCPER et le programme AQC.		

Option 2 — Adhésion avec un écart mineur	OUI	NON
Les écarts aux exigences susmentionnées décrites ci-dessous ont été relevés au site et/ou à la moulange AQC (le cas échéant) au moment de l'audit : _____		

Chapitre 11

Des actions correctives ont été prises pour corriger la situation dans les 15 jours ouvrables suivant la date de l'audit et une vérification a permis de constater que la situation a été corrigée. Date à laquelle l'action corrective a été complétée : _____		
Le site et/ou la moulange AQC (le cas échéant) a corrigé les écarts relevés de façon efficace, a démontré qu'il satisfait aux exigences du PCCPER et peut demeurer inscrit au PCCPER.		
Si la moulange AQC est située sur un autre site, cette moulange AQC détient un statut valide le PCCPER et le programme AQC.		

Option 3 — Écart majeur entraînant une non- d'adhésion

- Les écarts mineurs n'ont pas été corrigés dans les **15 jours ouvrables** suivant la date de l'audit.
- OU
- Il y a eu une introduction ou une introduction probable de ractopamine sur le site et/ou à la moulange AQC.
- Le site et/ou la moulange AQC doit être retiré du PCCPER.

Section V : Déclaration du validateur et du responsable AQC ou de l'éleveur

_____ Signature du validateur	_____ Signature du responsable AQC ou de l'éleveur
_____ Nom du validateur (en lettres moulées)	_____ Nom du responsable AQC ou de l'éleveur (en lettres moulées)
_____ Date de l'audit	_____ Date

L'annexe 5.1 et le rapport de validation AQC doivent être envoyés au coordonnateur provincial du programme AQC. Des copies de l'annexe 5.1 et du rapport de validation AQC seront conservées sur le site et par le validateur du programme AQC.